

La gazette de Saint-Michel-de-Lanès

JUILLET 2020
GAZETTE N° 12

DANS CE NUMERO

Edito du maire	1
Résultats des élections	2
Recensement	2
Travaux	2
Confinement	2
Distribution de masques	2
Plantations dans le village	3
Deux vols à St-Michel	3
Comité des Fêtes	3
La Marèla	3
Amis de l'orgue	3
Club de Yoga	4
Nuisances sonores et écobuage	4
Incivilités	4
Etat Civil	4
Le saviez-vous ?	4

Mairie de Saint-Michel-de-Lanès
Place de la Mairie
11410

Tel : [04 68 60 30 87](tel:0468603087)

Site internet :

www.saint-michel-de-lanes.fr

Lundi 14h/18h,
mardi 9h/12h et
vendredi 14h/18h

Mes chers concitoyens,

En temps normal j'aurais commencé ce mot du maire en adressant mes remerciements aux électeurs qui m'ont réélu pour la quatrième fois à la tête de la commune et pour saluer les nouveaux membres du conseil municipal tout en promettant d'être le maire de tous, attaché à servir, comme il se doit, les intérêts de la commune.

Mais les six mois qui viennent de passer depuis la dernière parution de la gazette ont été inaccoutumés et demandent que l'on en parle en priorité car fortement marqués par la pandémie du Covid19 qui a perturbé la vie de chacun d'entre nous comme le fonctionnement de la commune.

Heureusement notre région et notre commune ont été moins affectés par le virus que bien des régions de France. Il n'en reste pas moins que les perturbations ont été sérieuses, dues en grande partie aux déplorables insuffisances de l'État et du gouvernement : absence de masques, de gel hydroalcoolique, de tests, mise en place du conseil municipal retardée, confinement imposé, ruptures de stock dans les grandes surfaces et la poste fermée...

Sur le plan communal cela a entraîné la fermeture de la MAM et du restaurant, l'annulation des concerts des Amis de l'orgue et le retard des travaux rue de la Fontaine. Seule l'épicerie a pu continuer à fonctionner et tous ont apprécié la chance que cela a représenté pour notre village.

Cependant nous ne sommes pas restés inactifs au cours de cette période. Le recensement avait été mené à bien en janvier. J'ai réussi à trouver une entreprise à Fonsgrives, qui nous a fourni 1 000 masques distribués à la population par les employés municipaux. De même, ces derniers et la secrétaire de mairie ont régulièrement téléphoné aux personnes vulnérables ou se sont déplacés pour les visiter. La secrétaire de mairie a ouvert une matinée par semaine, la taille des végétaux et l'entretien des espaces verts ont été poursuivis mais à un rythme plus lent.

La commune a également accordé soit des aides financières aux artisans et professions libérales affectés par les contraintes du confinement, soit suspendu provisoirement les loyers que ceux-ci versaient à la mairie.

Pour en venir à l'actualité immédiate, je rappelle que le nouveau conseil municipal a été mis en place le 23 mai et que la première réunion de celui-ci a eu lieu le 16 juin dernier. Six commissions ont été mises en place consacrées aux réseaux, aux rapports élus-administrés, à l'enfance jeunesse, à l'environnement/cadre de vie, aux finances et à l'urbanisme.

Pour la suite de l'année, il va de soi que les activités seront retardées mais j'ai déjà autorisé la tenue du vide-grenier, et la fête communale se profile pour fin septembre, en espérant qu'une éventuelle reprise de la pandémie ne compromettra pas le maintien de ces manifestations.

Pour terminer je tiens à remercier les électeurs qui m'ont renouvelé leur confiance, les employés municipaux et la secrétaire de mairie qui ont fait le maximum du possible au cours du confinement et je souhaite à tous une fin d'année moins troublée que les six mois que nous venons de vivre.

Thierry Lèguevaques

Résultat des élections

Les élections municipales ont eu lieu le 15 mars. Dans notre commune un deuxième tour n'a pas été nécessaire. Les candidats inscrits sur la seule liste présente ont été élus dès le premier tour avec une moyenne supérieure à 80% des voix.

Lors de l'installation du conseil municipal qui n'est intervenue que le 23 mai pour cause de Covid19, M. Thierry Lèguevaques a été réélu maire, MM. Pradalier et Rivière ont été élus 1^{er} et 2^e adjoints, Madame Soto 3^e adjoint.

M. le Maire représentera la commune auprès du conseil communautaire, M. Rivière et M^{me} Bordeneuve auprès du syndicat Lauragais audois, M^{mes} Soto et Bordeneuve auprès du SYADEN, M^{me} Barrientos auprès du centre social.



Recensement

Le recensement a été effectué dans notre commune au début de l'année 2020. C'est Jean-Christophe Chêne, notre employé municipal qui a procédé à l'enquête.

La commune compterait désormais 472 habitants mais les résidences secondaires sont comptabilisées à part par l'INSEE. Nous sommes en attente du document officiel de cet organisme pour connaître le nombre exact de personnes recensées.



Travaux



Avant le confinement les employés municipaux ont installé un range vélo devant l'épicerie.

Rue de la Fontaine, la réalisation des trottoirs, entamée avant confinement, est en cours d'achèvement ainsi que l'enterrement des gaines électriques et téléphoniques à l'extrémité de la rue afin d'enfouir les lignes aériennes disgracieuses.



L'emplacement du parking a été assaini et nettoyé. Un revêtement perméable provisoire est à l'étude.

La commune est en attente maintenant du busage le long de la route de Belflou par l'entreprise Cazal. L'aménagement du parking ne pourra commencer qu'après la pose des buses.



Confinement

Comme vous le savez, dès le 16 mars 2020 la France a dû faire face à une crise sanitaire exceptionnelle, ce qui a conduit notre commune à fermer la maison d'assistante maternelle, le restaurant « les Marronniers » et toutes les activités locales recevant du public.

Cependant, dans ce contexte particulièrement difficile, la mairie est restée proche de ses habitants et à leur écoute.

Une continuité s'est maintenue durant le confinement, les employés municipaux ont poursuivi l'entretien des espaces verts, se sont rendus auprès des personnes vulnérables, afin de leur venir en aide en cas de besoin et ont contribué à la distribution des masques offerts à la population.

Nous pouvons remercier notre épicerie locale qui a su se réadapter à cette nouvelle situation et a mis en place la livraison à domicile ainsi qu'un service d'« épicerie ambulante » destiné aux communes voisines.

Un grand merci à Frédérique et William pour cette grande preuve de solidarité...

Depuis, le déconfinement a permis à chacun de reprendre ses activités... Ne les oublions pas ...

Distribution de masques

La pandémie du Covid19, qui a entraîné la nécessité du confinement, du port du masque et de l'usage du gel hydro alcoolique a incité la mairie à se procurer des masques pour les habitants.

Après avoir sollicité plusieurs volontaires de la commune pour confectionner des masques à domicile et après avoir constaté que cette confection serait longue et incomplète, M. le Maire s'est tourné vers une société de Fonsegrives qui a pu vendre à la commune 1 000 masques tri-couches, lavables une cinquantaine de fois.

Ils ont été fournis en quatre semaines à raison de 400 masques la première semaine, 300 la deuxième, 200 la troisième et 100 pour la quatrième.

Ils ont été distribués aux habitants de la commune par les employés municipaux.

Plantations dans le village



Il y a moins d'un an, les premières plantations dans le village étaient effectuées. Depuis, les plantes se sont parfaitement adaptées et développées, et peuvent ainsi embellir les rues de notre commune.

Elles viennent compléter les plantations antérieures ainsi que les nombreuses plantes que les particuliers ont installées devant leurs maisons. L'expérience sera à poursuivre lorsque la Rue de la Fontaine sera rendue à la circulation.

Il est rappelé aux habitants de ne pas oublier d'arroser les plantations effectuées devant leur façade.



Deux vols à Saint-Michel

Deux vols en quatre jours ont eu lieu à Saint-Michel entre le 21 et le 24 juin.

Cent litres de gasoil ont été siphonnés dans le réservoir du car scolaire et dans la nuit du 23 au 24 juin le camion Renault de la mairie, des tronçonneuses et du petit matériel ont été volés dans les ateliers municipaux après effraction.

Une plainte a été déposée. La gendarmerie enquête. Toute personne ayant vu ou entendu circuler un camion entre minuit et demi et une heure du matin est priée de se porter auprès des gendarmes pour les informer.

Le vol du camion va avoir des conséquences immédiates pour la récupération des déchets verts. Pendant trois semaines la commune de Salles se chargera de vider notre benne mais au-delà de ce laps de temps les habitants devront apporter leurs déchets verts à la déchèterie de Salles.

Comité des fêtes



La situation liée au Covid19 a obligé le Comité des fêtes à annuler, par mesure de précaution, la soirée de la St-Patrick qui avait été organisée le 14 mars, quelques jours avant le confinement.

Le Vide-grenier du mois de mai n'a pu être organisé.

Mais c'est avec une grande joie que nous aurons le plaisir de vous retrouver pour celui du 26 juillet 2020. N'oubliez pas de vous inscrire, dans la limite des places encore disponibles. Malheureusement, le traditionnel repas du soir ne pourra avoir lieu, compte tenu des circonstances liées à l'épidémie.

La fête locale prévue du 25 au 27 septembre est en cours d'organisation et les animations musicales sont en cours de validation. Les informations vous seront communiquées ultérieurement via le Facebook du comité et le Communic'Actif.

Le traditionnel Goûter de Noël pour les enfants de St Michel aura lieu le 13 décembre 2020.

Le Comité a hâte de vous retrouver pour de nouvelles festivités et espère vous retrouver nombreux !! A très bientôt ! Tous ensemble.



La Marèla

Avec la crise du Covid, La Marèla a eu le grand regret d'annuler l'édition 2020 de la journée « Zic & Move » initialement prévue le samedi 6 juin.

Mais nous préparons activement un nouveau rendez-vous destiné à mettre en valeur la richesse créative de notre village, en partenariat avec les nombreux artistes qui y résident !

Sous réserve que les conditions sanitaires le permettent, cet événement tous publics aura lieu le samedi 12 septembre dans plusieurs lieux de la commune. Plus d'infos à suivre début septembre !

Amis de l'orgue

En raison de la pandémie l'activité des Amis de l'Orgue a été suspendue. Les concerts prévus n'ont pu avoir lieu. Cependant si les conditions le permettent le concert prévu et annulé pour le 16 mai aura lieu pour les journées du patrimoine, soit le 19 soit le 20 septembre la date n'étant pas encore fixée. La traditionnelle visite du village aura lieu à cette occasion et précèdera le concert qui se tiendra à l'église.

Nous rappelons à tous ceux qui aiment notre patrimoine de bien vouloir renouveler leur cotisation à l'Association des Amis de l'orgue en adressant celle-ci à la mairie. Montant de la cotisation : 15€.

Quant aux dons, déductibles des impôts, ils doivent être adressés à la Fondation du Patrimoine, Palais Jacques Cœur, 5 Rue des trésoriers de France 34000 Montpellier en précisant que le don est destiné à l'orgue de St-Michel-de-Lanès.

Le Club de Yoga

L'association clé yoga (qui dispense des cours de Hatha yoga) remercie la mairie de Saint-Michel pour son accueil sous la halle, durant cette saison 2019-2020.

Les cours ont lieu les jeudi soir de 19h à 20h15. Ils reprendront à la rentrée (jeudi 10 septembre) même lieu, même heure.

Il faut simplement être muni d'une tenue souple, d'un tapis et d'un coussin de yoga. Le premier cours fait office de cours d'essai.

Durant l'année, quelques matinées yoga auront également lieu pour une pratique plus poussée sur 2h30.

Pour tous renseignements complémentaires, n'hésitez pas à prendre contact auprès d'Isabelle : 06.37.83.46.41 / yogaisa31@mail.com



Nuisances sonores et écobuage

Un arrêté préfectoral stipule que les travaux de bricolage ou de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique peuvent être réalisés les jours ouvrables de 8 h 30 à 19 h 30, les samedis de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 19 heures et les dimanches et jours fériés de 10 heures à 12 heures et de 15 heures à 18 heures.

Le brûlage des déchets verts est interdit depuis le 15 mai. Nous vous encourageons soit à porter les déchets verts à la déchèterie soit à réaliser le broyage de la végétation.



Incivilités

Respectez le tri SVP. Au lotissement, une batterie a été déposée au sol.



Etat civil 2020

Naissances : Aucune naissance sur les six premiers mois de l'année.

Mariages : ABDENEBI Sonia et SOREL Dimitri, Alexandre le 20 juin 2020

Décès : BORDENEUVE née NICOL Chantal, Andrée, Julienne le 31 mai 2020
TAURINES Alain, Pierre, Joseph le 15 avril 2020

Le saviez-vous ?

Résumé de l'épisode précédent

Après avoir choisi le projet de construction de la mairie-école le conseil municipal lance une enquête auprès des habitants de la commune.

A la demande du préfet une enquête de commodo et incommodo est lancée en 1853 auprès des habitants de la commune pour savoir s'il y a opposition au projet retenu.

Des réponses apportées il ressort, selon le maire et les conseillers, qu'il y a deux oppositions principales à réfuter : l'une liée à la question financière, l'autre relevant d'un esprit systématique de contradiction.

On estime que ces dernières ne méritent pas qu'on s'attarde davantage sur leurs critiques, auxquelles on ne répond que par un méprisant silence.

Pour ce qui est de la question financière on fait remarquer que sur trois des quatre opposants qui se plaignent du coût élevé de l'opération l'un paie ses impôts à Salles et non à Saint-Michel et que les deux autres étant de faibles contribuables dans la commune, ils devraient montrer un peu de retenue dans leurs critiques.

Quant au quatrième opposant, qui n'est autre que l'ancien maire, on considère qu'il est mal placé pour s'opposer au projet. On rappelle en effet que sous son mandat, il avait vu sa proposition d'achat de la maison Palencade et sa transformation en école, d'un coût de 10 000 F. (25 300 €), rejeté par deux inspecteurs des écoles. Les termes par lesquels on condamne son opposition sont extrêmement durs. Il est question d'« impudence », de « mauvaise foi », de « pur cynisme ».

Bref, on imagine la séance du conseil... Chaude ambiance !

Le projet suit donc son cours, mais le 9 juin 1853 le préfet rappelle que la construction de la mairie ayant été ajoutée subrepticement au projet de construction des écoles, il est nécessaire pour la commune de subventionner sa construction.

Le conseil municipal vote alors à cet effet une imposition extraordinaire de 5 000 F. (12 650 €).

A suivre...